

**Le 9 JUILLET 2020.**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le huit juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2020.**

**Présents** : Messieurs et Mesdames CANUTO Stéphane, BOUCHET Patrick, GUEMY Aurélie, RAYNAUD Isabelle, HERISSE Willy, DEAT Mireille, PECOUL Jérôme, MORALES Anthony, MORALES Irène, TIXIER Tristan.

**Absent excusé** : Mr MAY Patrick.

**Secrétaire** : Monsieur BOUCHET Patrick.

**Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 8 juillet 2020, à 19 heures, a pris les décisions suivantes :**

**1) Mise en place des commissions communales :**

- Commission des Finances et du Budget, composée de 5 membres :  
Monsieur CANUTO Stéphane, Maire, Président, et  
Mesdames GUEMY Aurélie, DEAT Mireille, Messieurs MAY Patrick,  
BOUCHET Patrick,
- Commission des Bâtiments Communaux et du Cimetière, composée de 5 membres :  
Monsieur MAY Patrick, Président, et  
Messieurs PECOUL Jérôme, MORALES Anthony, Mesdames MORALES  
Irène, DEAT Mireille,
- Commission chargée de la Gestion de la Salle des Fêtes Communale, composée de 2  
membres :  
Monsieur MORALES Anthony et Madame GUEMY Aurélie,
- Commission chargée du personnel communal, composée de 5 membres :  
Monsieur MORALES Anthony, 1<sup>er</sup> Adjoint, Président, et  
Mesdames GUEMY Aurélie, RAYNAUD Isabelle,  
Messieurs PECOUL Jérôme, HERISSE Willy,
- Commission de Voirie, Eau et Assainissement, Éclairage Public, Fleurissement et  
services techniques, composée de 5 membres :  
Monsieur HERISSE Willy, Président, et  
Messieurs PECOUL Jérôme, BOUCHET Patrick, CANUTO  
Stéphane, TIXIER Tristan,
- Commission des Affaires Scolaires, composée de 5 membres :  
Monsieur CANUTO Stéphane, Maire, Président, et  
Madame GUEMY Aurélie, Monsieur BOUCHET Patrick,  
membres titulaires. et

Madame RAYNAUD Isabelle, Monsieur PECOUL Jérôme,  
membres suppléants,

- Commission de l'Information, de la Communication, de la Vie Associative et Événementielle, composée de 5 membres :  
Monsieur BOUCHET Patrick, Président, et  
Mesdames GUEMY Aurélie, DEAT Mireille,  
Messieurs CANUTO Stéphane, MORALES Anthony,
- Commission de l'Urbanisme, composée de 5 membres :  
Madame MORALES Irène, Présidente, et  
Messieurs MORALES Anthony, BOUCHET Patrick, PECOUL Jérôme,  
TIXIER Tristan,
- Commission de contrôle des listes électorales, composée de :  
Madame RAYNAUD Isabelle, déléguée du conseil municipal titulaire,  
Monsieur TIXIER Tristan, délégué du conseil municipal suppléant,  
Un délégué de l'administration désigné par le Préfet, et son suppléant,  
Un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance, et son suppléant.

**2) Désignation des délégués et suppléants aux divers syndicats intercommunaux :**

- \* SIAEP des Communes de Sioule et Morge : M. HERISSE Willy et M. CANUTO Stéphane, titulaires ; M. MORALES Anthony, suppléant
- \* Syndicat Intercommunal d'Electricité Secteur de Manzat : M. CANUTO, titulaire, et M. TIXIER Tristan, suppléant
- \* SMADC : M. CANUTO, titulaire, et M. MORALES, suppléant
- \* SEMERAP : M. HERISSE, titulaire – aucun suppléant n'est à désigner

**3) Désignation du Correspondant Défense : M. CANUTO Stéphane**

**4) Désignation de délégué et suppléant à la Mission Locale de Riom-Limagne-Combrailles : Mme MORALES Irène, titulaire, et Mme GUEMY Aurélie, suppléante**

**5) Désignation de délégué et suppléant au CNAS :**

Mme DEAT Mireille, titulaire, et M. TIXIER Tristan, suppléant

**6) Proposition à la Communauté de Communes de Combrailles Sioule et Morge de délégués et suppléants issus du conseil municipal de Queuille :**

- \* SIAEP des Communes de Sioule et Morge : M. HERISSE et M. CANUTO, titulaires, et M. MORALES, suppléant
- \* Syndicat du Bois de l'Aumône : M. CANUTO, titulaire, et M. BOUCHET Patrick, suppléant
- \* EPF-SMAF : M. MAY Patrick, titulaire, et M. BOUCHET Patrick, suppléant
- \* Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : Mme RAYNAUD Isabelle

**7) Vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :**

\* A sa demande, l'indemnité de fonction du Maire est fixée à 14,50% de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 563,96 € bruts mensuels (le montant maximum de l'indemnité de fonction du Maire d'une Commune de moins de 500 habitants étant fixé à 25,50% de l'IBT de la fonction publique)

\* le montant de l'indemnité de fonction de chacun des 2 Adjointes au Maire est fixé à 4% de la valeur de l'IBT de la fonction publique, soit 155,58 € bruts mensuels (le montant maximum de l'indemnité de fonction d'Adjoint d'une commune de moins de 500 habitants étant fixé à 9,90% de l'IBT).

#### **8) Cérémonie du 14 juillet : Fête Nationale :**

Il n'y aura pas de dépôt de gerbe, ni de vin d'honneur cette année, car la date étant très proche, il est difficile d'organiser cette cérémonie. Le Monument aux Morts sera pavoisé.

#### **9) Questions diverses :**

A/ la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 25 août 2020 à 19 heures.

B/ L'effectif à la rentrée scolaire de septembre 2020 sera de 20 élèves. La garderie périscolaire devrait être maintenue aux horaires habituels (de 7h30 à 8h20 et de 16h à 18h) ; un sondage auprès des parents d'élèves sera fait dès la rentrée pour mieux cerner les besoins en garderie.

C/ Concernant la Coopérative Scolaire, une subvention sera votée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

D/ Une demande de renouvellement du matériel informatique et tableau numérique de l'école est en cours, et pourrait être subventionnée à 50% du coût HT de l'équipement.

E/ L'affichage des compte-rendu des réunions de conseil municipal sera assuré par les conseillers municipaux dans leurs villages respectifs.

F/ Le conseil municipal donne son accord au Maire pour demander de changer l'emplacement du bureau de vote à partir de 2021 : demande de transfert de la salle de réunions de la mairie à la salle polyvalente, plus accessible et disposant d'un grand espace de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 4 minutes.

Le Maire,



**Stéphane CANUTO**

